

01



PARCOURS « PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES »

OBJECTIF FORMATION

Elaborer les différentes étapes de construction d'un Plan de Développement des Compétences, de la définition de la stratégie jusqu'à la détermination de l'évaluation du plan en passant par l'analyse des besoins, la formalisation du document et sa réalisation.

Ce parcours vous permettra d'acquérir toute la méthodologie de mise en œuvre et de suivi d'un plan de développement des compétences.

MODALITE D'ACCES A LA FORMATION

- Accessibilité : Si votre situation est liée à une situation de handicap, demande des aménagements, merci de contacter notre Référente handicap
- Délai d'accès à la formation : vous pouvez vous inscrire au plus tard 7 jours avant la date de formation

AU SORTIR DU PARCOURS

Les stagiaires sont en capacité d'élaborer et faire vivre le plan de développement de compétences au sein de leur entreprise dans le respect du cadre réglementaire en cohérence avec la GPEC et les différents acteurs de la formation.

PUBLIC

Responsable formation et développement des compétences, Conseiller formation, Juriste en droit de social, Consultant formation, Responsable RH, toutes personnes devant élaborer un plan de développement des compétences au sein de sa structure.

NIVEAU REQUIS

Connaître l'environnement de la formation professionnelle en France.
Un positionnement préalable est réalisé. Il permet de sécuriser les prérequis ainsi que d'adapter, le cas échéant, le parcours de formation.

 **6 JOURS**
DU 11/10/2023 AU 20/12/2023

 **DISTANCIEL, VIA TEAMS**

 **EN INTER ENTREPRISE : 3 150€ HT/ PERS**
EN INTRA (4 À 10 PERS) : 12 950€ HT

CONTACTEZ NOUS !

PROGRAMME : « CONSTRUIRE LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES »

MODULE 1 : EMPLOIS ET COMPETENCES

Structuration d'une démarche de développement des compétences

Déterminer les principales étapes de réalisation d'une démarche GPEC en se concentrant plus particulièrement sur les étapes d'accompagnement du collaborateur dans l'évolution de ses fonctions et la détermination des compétences au regard de chacune de ces étapes.

1. Déterminer la stratégie de l'entreprise en fonction du contexte
2. Prendre en compte dans l'élaboration de sa politique sociale, les questions de carrière et de compétences
3. Organiser la gestion des emplois
4. Formaliser la démarche GPEC
5. Communiquer autour de la démarche GPEC
6. Organiser un suivi et mobiliser les outils adaptés à la démarche

MODULE 2 : DROIT DE LA FORMATION

Sécurisation de l'environnement juridique

Choisir les dispositifs d'accès à la formation et les outils (positionnement, professionnalisation, validation) au regard des enjeux emplois et compétences de l'entreprise.

1. Sécuriser les dispositifs d'accès à la formation
2. Structurer sa politique d'alternance
3. Différencier les types de CPF ainsi que l'approche individuelle de l'approche personnelle
4. Assurer la réalisation des reconversions professionnelles ou personnelles
5. Identifier les outils de positionnement
6. Repérer les outils de professionnalisation
7. Mobiliser les outils de validations
8. Optimiser la gestion de la formation
9. Identifier les acteurs de la formation professionnelle

01



PROGRAMME : « CONSTRUIRE LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES »

MODULE 3 : INGENIERIE DE FORMATION

Construction du plan de développement des compétences

Repérer et mettre en place les différentes étapes de construction du plan de développement des compétences et définir une démarche qualité adaptée pour sa mise en œuvre.

1. Définir les composantes de l'ingénierie formation
2. Déterminer et décliner la stratégie formation
3. Analyser les besoins en formation
4. Formaliser un plan de développement des compétences
5. Déterminer et piloter son budget formation
6. Structurer les grandes étapes d'informations/consultations du CSE
7. Optimiser l'achat formation et la vie du plan au cours de l'année
8. Évaluer la formation
9. Identifier les acteurs de la formation professionnelle

INTERVENANTS EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Philippe BERNIER - Dirigeant du Groupe Jualbe et Caraxo - Consultant en droit, ingénierie de formation, GPEC & Négociation sociale - Enseignant auprès du master droit social et RH de la faculté de Droit de l'ICL - Docteur en Droit

ASSISTANCE TECHNIQUE, ET ACCOMPAGNEMENT

Thomas MARKEY - Responsable communication et marketing, responsable de la plateforme de Digital Learning CARAXO.

Dorothee FLOUR - Référente Projets et Qualité, Référente handicap



PROGRAMME : « CONSTRUIRE LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES »

MODALITES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Module e-learning
- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques de mise en œuvre, réflexion
- Remise d'un livret pédagogique

MODALITÉS DE SUIVI

- Entretiens individuels
- Vérification de l'assiduité du participant via la plateforme de e-learning

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances
- Evaluation des acquis
- Evaluations des compétences
- Evaluation de satisfaction

MODALITÉ DE RÉALISATION ET SANCTION DE LA FORMATION :

- Formation Ouverte et/ou à Distance en synchrone et / ou asynchrone
- Remise d'une attestation de formation